

Questions orales

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, pour l'instant, le gouvernement veut s'assurer que les étudiants vraiment dans le besoin sont ceux qui bénéficient au maximum de ce programme.

Si le député a quelque chose à redire sur la diligence raisonnable qui est maintenant exigée, je lui signale que ces débiteurs ne sont pas très pressés de rembourser leurs prêts aux institutions financières, comparativement à d'autres débiteurs.

Les critères ont été resserrés. Il fallait rappeler aux étudiants qui obtiennent des prêts la nécessité de rembourser ceux-ci. Nous avons pris des dispositions à cette fin.

J'invite le député à patienter encore un peu. Le gouvernement a mené des consultations très importantes d'un océan à l'autre. Il a écouté très attentivement les témoignages. Je crois que le député se réjouira du plan qui sera présenté sous peu.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, l'administration américaine a admis que le Congrès n'adopterait pas l'ALENA s'il lui était présenté maintenant. Elle soutient que les accords parallèles sur l'environnement et les normes du travail rendront probablement l'ALENA acceptable pour le Congrès.

• (1440)

Le ministre du Commerce extérieur peut-il expliquer quel genre d'accords sur l'environnement et les normes du travail le Canada acceptera pour aider l'administration américaine à apaiser le Congrès?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dois dire qu'il ne s'agit pas d'apaiser le Congrès.

Depuis février de l'an dernier, le Canada propose des accords sur l'environnement et les normes du travail. Nous avons fait oeuvre de pionniers en tentant d'amener les organisations syndicales et les groupes de défense de l'environnement à collaborer à l'élaboration d'accords qui, je crois, conviennent tout à fait aux besoins du Canada et seraient acceptables pour les États-Unis et le Mexique.

En ce moment même, nous tenons des consultations poussées sur les programmes de protection de l'environnement. Nous souhaitons harmoniser les normes en nous alignant sur les plus rigoureuses, fixer les niveaux maximums de certains polluants, sensibiliser les populations au concept de développement durable, examiner des voies de coopération possibles avec les autres pays en cas de catastrophe écologique et rechercher des moyens de faire appliquer la réglementation.

Ce sont là des sujets qui font l'objet de discussions en ce moment. Nous ne nous sommes pas encore entendus, mais je crois que le député sera très heureux des résultats de ces négociations lorsqu'elles auront abouti.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre parle de l'application de la réglementation.

Il sait sans doute qu'aux États-Unis, on retrouve au Congrès et au Sénat un groupe assez important en faveur de sanctions comme moyen de faire appliquer les lois et règlements. Le sénateur Baucus, président du Sous-comité sénatorial du commerce, a très récemment déclaré qu'il n'appuiera pas l'ALENA à moins que les accords parallèles ne contiennent des dispositions prévoyant des sanctions commerciales en cas d'infraction.

Quelle est la position du gouvernement du Canada? Le ministre a déclaré récemment que le gouvernement n'accepterait pas le recours à de telles sanctions commerciales. Est-ce toujours la position du gouvernement? Est-ce que le gouvernement entend se dissocier de l'ALENA si les États-Unis insistent pour avoir des dispositions prévoyant des sanctions commerciales?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député pose une question et y répond lui-même. La réponse est une réponse très précise.

Nous avons fait savoir que nous n'étions pas d'accord avec des lois sur les sanctions commerciales ni avec des recours commerciaux. Nous croyons que cela peut entraîner toutes sortes de difficultés. Les demandes des environnementalistes et des groupes de défense de l'environnement pourraient être satisfaites au moyen du genre de mécanisme prévu au chapitre 18 de l'ALE, c'est-à-dire des discussions ouvertes sur les problèmes et des recommandations formulées par des groupes d'arbitrage. Comme le sait le député, les recommandations des groupes formés en vertu du chapitre 18 ont été assez bien accueillies par les deux pays.